Envoyé en préfecture le 11/04/2024 Reçu en préfecture le 11/04/202 1 1 AVR. 2024 Publié le ID: 035-213503246-20240411-21_2024-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice 13 Présents 12 Votants 13

Date de la convocation : 2 avril 2024

> Date d'affichage 2 avril 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis CHOPIN, maire.

Etaient présents: Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoints, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Pierrick BARON, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Conseillers.

Etait absente excusée: Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°21/2024: COMPLEMENT SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2024

Les conseillers municipaux qui sont concernés en tant que membre des associations ci-dessous ne prennent pas part à la délibération relative aux associations en question.

A la majorité, le Conseil Municipal DECIDE, d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024:

Associations communales et intercommunales :

Nom de l'Association	Montant délibéré
OCAS Fougères Nord	1 660.50 € €
2.70 €/par hab. (615 habitants)	
ACCA piégeage Ragondins	700.00 €
ar control and the	
Restos du cœur	300.00 €

-AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre, Le Maire, Denis CHOPIN

